



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004-2006

CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE



SOMMAIRE

▶ CRÉATION DU CWBCI	5
▶ MISSIONS DU CWBCI	7
▶ COMPOSITION DU CWBCI.....	8
▶ FRÉQUENCE DES RÉUNIONS.....	9
▶ RÉALISATIONS.....	10
▶ AVIS RENDUS.....	14
▶ RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS ET LE COLLEGE	18
▶ CONTACTS EXTERIEURS	18

Semaine de la
Solidarité

AYWAILLE 2006
du 28 NOVEMBRE au 02 DECEMBRE

EXPOSITION "ESCALE"
du 28/11 au 01/12 - Quartier Galerie S-Remouchamps

SPECTACLE POUR ENFANTS
le 29/11 à 14h30 - Ecole Communale S-Remouchamps

ANIMATIONS SCOLAIRES
les 30/11 et 1/12 - Quartier Galerie et Centre récréatif S-Remouchamps

EXPO & ANIMATIONS SOLIDARITE
le 2/12 dès 16h - Centre ASF, 61 Av. F. Cornesse à Aywaille

SPECTACLE DE 02/12 à 20 H
PIE TSHIBANDA "UN FOU NOIR AU PAYS DES BLANCS"
Ecole libre, 61 Av. F. Cornesse à Aywaille - pdf 5 euros adultes - Gratuit < 12 ans

Info • 04 384.40.17 • info@aywaille.be • www.aywaille.be



► CRÉATION DU CWBCI

La mise sur pied du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) est une tentative originale, jusque là inédite en Belgique, de réponse des pouvoirs publics à une revendication des acteurs de la coopération bilatérale indirecte née dès le début des années 90.

Le 7 avril 1990 avaient été organisés à Louvain-la-Neuve, par le Centre national de la coopération au développement (CNCD), les *Etats généraux de la Coopération au développement*. Cette initiative avait, entre autres, eu pour objectif de réfléchir à une redéfinition des compétences en matière de coopération au développement, les communautés et/ou régions ayant désormais un rôle à jouer dans le cadre de leurs compétences respectives.

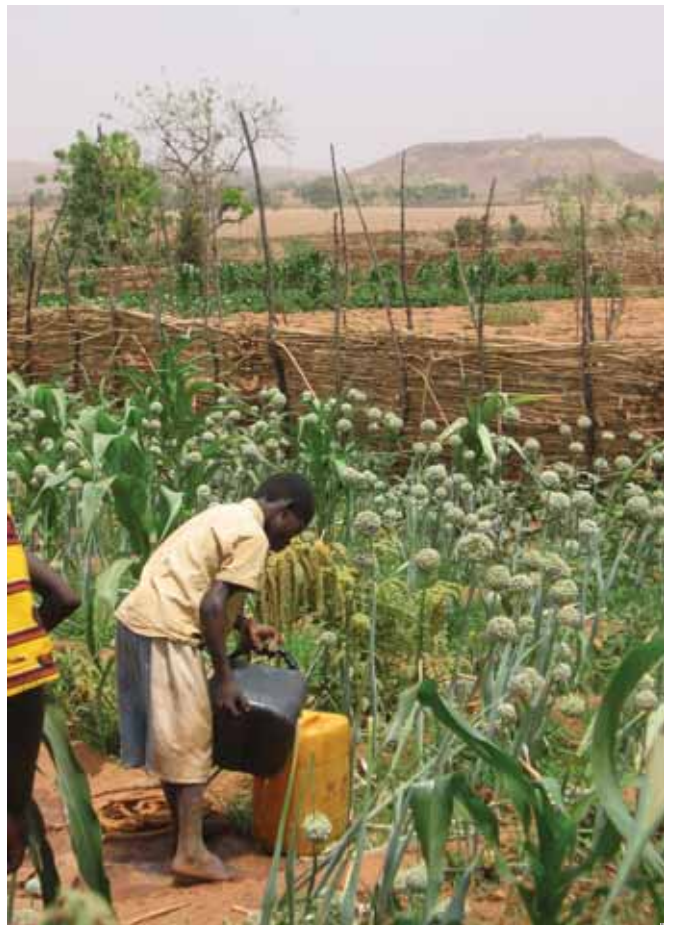
Les ONG engagées dans la coopération y avaient insisté sur la nécessité de mettre sur pied une concertation permanente avec les responsables politiques, les interlocuteurs sociaux, les universités et les coordinations d'organisations d'éducation permanente, d'organisations féminines et de jeunesse, pour l'élaboration et la réalisation d'une politique cohérente et dynamique de Coopération au développement. Cet objectif fut rappelé avant la législature 1999-2004.

Le 23 février 2002, les 3^{èmes} Assises de la Coopération au Développement se sont tenues à Gembloux. Organisées par le CNCD, en étroite collaboration avec les ONGD membres, mais aussi avec les syndicats, les mouvements de jeunesse, les universités, les administrations, les entreprises et les médias, elles avaient pour objectif de permettre aux acteurs-clés de définir ce que doit être la coopération internationale au développement de demain.

En préparation à ces assises, différents groupes de travail avaient été mis en place et leurs conclusions furent présentées ce 23 février 2002. Une des recommandations issues de ces groupes de travail était de “(...) veiller à ce que les différents niveaux de pouvoir (...) se renforcent mutuellement (...)”. Cette préoccupation concernait tant les relations entre les entités fédérées que celles à développer avec le niveau fédéral. Plus précisément encore, “un conseil de la Coopération Wallonie-Bruxelles [était] appelé de [leurs] vœux”.

C'est dans cet esprit que furent menées entre la Région wallonne (initiatrice), la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale les négociations d'un Accord de coopération relatif à la création d'un *Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale*. Cet Accord de coopération a été signé le 1^{er} juillet 2002,

Le CWBCI a été officiellement installé le 15 mars 2004, par le Ministre-Président de la Communauté française de Belgique, le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté germanophone et Ministre de l'Emploi, de la Politique des Handicapés, des Médias et des Sports, le Ministre de la Jeunesse et de la Famille, des Monuments et Sites, de la Santé et des Affaires sociales du Gouvernement de la Communauté germanophone, le Ministre-Président de la Région wallonne et le Ministre, Président du Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.



▶ MISSIONS DU CWBCI

Conformément aux termes de l'article 2 de l'Accord portant sa création, le Conseil exerce une mission consultative auprès des Gouvernements et du Collège dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui relèvent des compétences des parties contractantes et qui sont développées avec ou à l'égard des pays en voie de développement.

Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, il formule, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale.

Le Conseil peut notamment:

- ▶ proposer des pays et/ou régions et/ou des secteurs d'activités prioritaires aux Gouvernements et au Collège, sur base de modalités convenues entre ceux-ci;
- ▶ rendre un avis sur toute proposition ou projet législatif en matière de coopération internationale;
- ▶ formuler des propositions particulièrement en ce qui concerne la sensibilisation et l'éducation au développement, l'implication des personnes étrangères ou d'origine étrangère et la décentralisation de la politique au développement via un rôle accru des pouvoirs locaux;
- ▶ être consulté à l'occasion de l'évaluation externe de la politique des Gouvernements en matière de coopération et de solidarité internationale, et le cas échéant, formuler de nouvelles propositions aux Gouvernements et au Collège;
- ▶ proposer aux Gouvernements et au Collège la fixation des critères de qualité de la politique de coopération internationale;
- ▶ organiser, en concertation avec les Ministres, un forum annuel réunissant tous les acteurs du développement.

► COMPOSITION DU CWBCI

Conformément aux termes de l'article 3 de l'Accord portant sa création, le Conseil est composé de 26 membres désignés par accord de coopération approuvé par les Gouvernements et le Collège, dans les conditions suivantes:

- ▶ 4 membres sont présentés, sur liste double, par le CNCD, Centre National de Coopération au Développement, dont l'un est particulièrement concerné par la problématique "migration et développement";
- ▶ 4 membres sont présentés, sur liste double, par ACODEV, Fédération francophone et germanophone des Associations de Coopération au Développement, dont l'un est particulièrement concerné par la problématique "migration et développement";
- ▶ 4 membres sont présentés, sur liste double, par le CIUF, Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique;
- ▶ 6 membres sont présentés, sur liste double, par les partenaires sociaux, dont 4 représentants des organisations syndicales;
- ▶ 3 membres sont présentés, sur liste double, par les Villes et Communes soit:
 - 2 représentants proposés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie;
 - 1 représentant francophone proposé par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-capitale;
- ▶ 1 membre est présenté, sur liste double, par le Conseil de l'Education et de la Formation;
- ▶ 1 membre est présenté, sur liste double, par le RED, Réseau d'Education au Développement Nord-Sud;
- ▶ 1 membre est présenté, sur liste double, par le *Rat für Entwicklungszusammenarbeit* de la Communauté germanophone;
- ▶ deux membres sont présentés, sur liste double, par les vingt quatre membres initialement désignés.

Dans la mesure du possible, la parité hommes-femmes sera respectée dans la composition du Conseil. Il est veillé en tout cas à ce que le Conseil comprenne au moins neuf hommes et neuf femmes.

Un accord de coopération, approuvé par les Gouvernements et le Collège, désigne, au sein du Conseil, son Président et ses deux Vice—Présidents. Il est veillé dans ces désignations à respecter un équilibre entre les représentants des ONG, des universités et des partenaires sociaux.

La durée du mandat des membres du Conseil est de cinq ans. Au cas où un membre du Conseil cesse d'exercer sa fonction, notamment lorsqu'il perd la qualité pour laquelle il a été désigné, un accord de coopération approuvé par les Gouvernements, et le Collège, désigne son remplaçant, lequel achève son mandat. Celui-ci est présenté, sur liste double, par l'organe qui avait proposé la désignation du membre qui a cessé ses fonctions.

► FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2004, le Conseil s'est réuni à cinq reprises: les 15 mars, 23 avril, 12 mai, 3 septembre et 3 décembre.

En 2005, le Conseil s'est réuni à neuf reprises: les 4 mars, 15 avril, 2 juin, 5 juillet, 2 septembre, 20 septembre, 14 octobre, 21 octobre et 25 novembre;

son Groupe de travail *Fonctionnement, programmation et mise en œuvre du budget* s'est réuni à quatre reprises: les 21 mars, 11 mai, 22 juin et 8 juillet;

son Groupe de travail/sélection *Développement durable* s'est réuni à sept reprises: les 24 mars, 5 avril ainsi que les 4, 6, 12, 14 et 19 octobre;

son Groupe de travail *Forum annuel* s'est réuni le 7 octobre.

En 2006, le Conseil s'est réuni à huit reprises: les 13 janvier, 24 février, 31 mars, 5 mai, 16 juin, 26 septembre, 24 octobre et 28 novembre;

son Groupe de travail/sélection *Cofinancement des ONG-Volet I & Volet II (ex-Développement durable ONG) et Coopération décentralisée (ex -Développement durable non-ONG)* s'est réuni à six reprises: les 13 février, 2 mai, 22 août, 29 août, 30 août et 12 octobre;

son Groupe de travail/sélection *Semaine de la solidarité internationale* s'est réuni à deux reprises: les 23 octobre et 6 décembre.

► RÉALISATIONS

ATELIER NORD-SUD SUR LES BESOINS NORMATIFS ET DE FORMATION EN MICRO-FINANCE

Selon l'article 2, § 3, alinea 3 de l'Accord du 1^{er} juillet 2002, le Conseil peut *“formuler des propositions particulièrement en ce qui concerne (...) l'implication des personnes étrangères ou d'origine étrangère et la décentralisation de la politique au développement via un rôle accru des pouvoirs locaux”*. A cette fin, en septembre 2004, le CWBCI a considéré qu'une réflexion collective d'acteurs concernés, du Sud et du Nord, sur la dimension normative et les besoins en formation du secteur de la micro-finance était d'autant plus souhaitable qu'elle s'inscrirait dans l'*Année internationale de la micro-finance*. C'est ainsi que le CWBCI a chargé Planet Finance Belgique d'organiser une large enquête de terrain ainsi qu'un atelier de réflexion sur ces questions.

L'atelier *“Politiques publiques, normes et besoins de formation en microfinance: les nouveaux défis”* s'est tenu les 26 et 27 mai 2005 à Bruxelles. Il a porté sur une réflexion collective d'acteurs Nord – Sud de la microfinance sur la dimension normative et les besoins en formation du secteur. Le sujet était centré, d'une part sur la façon dont sont produites actuellement les normes dans ce secteur et leurs implications sur le terrain et, d'autre part, sur les besoins en formation. Ces derniers ont été mis en évidence lors de l'atelier sur base de la présentation de l'enquête menée auprès de 28 institutions de microfinance. Ces deux journées de réflexion ont permis de faire le point des connaissances concernant les régimes de réglementation, les besoins en formation existants et de traiter des perspectives de résolution de tous les problèmes qui y sont liés. Il était donc particulièrement intéressant que des académiques, professionnels occidentaux et des professionnels des pays en développement soient présents. Grâce à la qualité et la diversité des orateurs (académiques, institutionnels et acteurs de terrain), des présentations et des séances d'échanges et de discussions qui ont suivi, l'atelier a rencontré un large succès et ce d'autant plus que, malheureusement, les opportunités d'échanger sur les thèmes d'actualité dans le domaine de la microfinance sont peu fréquentes.

TABLE RONDE ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

Selon l'article 2, § 2 de l'Accord du juillet 2002, le Conseil *“(...) formule, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale”*; plus précisément, selon l'article 2, § 3, alinea 3, le CWBCI peut *“formuler des propositions particulièrement en ce qui concerne la sensibilisation et l'éducation au développement (...)”*.

La dernière étude globale de la Communauté française en matière d'éducation au développement datant de 1997, le CWBCI a chargé, en 2005, ACODEV, premièrement, d'une recherche-action qui élargisse le champ de réflexion au-delà de la définition de ce qu'est l'éducation au développement aujourd'hui en Communauté française pour porter le débat à un niveau large, tout d'abord en apportant une dimension critique au projet, puis en identifiant les passerelles, directes et indirectes, qui existent entre les divers actions, acteurs, démarches, outils et pays qui entrent en jeu dans l'éducation au développement. Cette démarche devait mettre en évidence les moyens de l'éducation au développement mais aussi répondre à la question: *“comment renforcer et coordonner efficacement l'éducation au développement en Communauté française?”*.

Deuxièmement, ACODEV a reçu pour mission d'organiser une table ronde articulée autour de différents ateliers, chaque atelier étant amené à présenter un thème différent, choisi en fonction des éléments de réflexion possibles mis en évidence à travers l'étude préalable. Cette Table ronde s'est tenue le 25 octobre 2005, regroupant l'ensemble des représentants des acteurs de l'éducation au développement en Communauté française. Cette journée de réflexion a débouché sur la formulation de recommandations stratégiques pour les gouvernements.

Enfin, l'intérêt suscité par cette initiative a amené le Conseil à confier à ACODEV une vulgarisation à grande échelle des résultats de l'état des lieux et de la Table ronde pour l'année; le support ainsi imaginé à l'attention du grand public est disponible depuis le printemps 2007.

EVALUATION DU FONDS DE COFINANCEMENT

Selon l'article 2, § 3, alinea 4 de l'Accord du 1^{er} juillet 2002, le Conseil peut *"être consulté à l'occasion de l'évaluation externe de la politique des Gouvernements en matière de coopération et de solidarité internationale, et le cas échéant, formuler de nouvelles propositions aux Gouvernements et au Collège"*; par ailleurs, selon l'article 2, § 3, alinea 5, le CWBCI peut *"proposer aux Gouvernements et au Collège la fixation des critères de qualité de la politique de coopération internationale"*.

A ces fins, le CWBCI a considéré, en septembre 2004, qu'une évaluation des sept années d'existence du *Fonds de co-financement des ONG de Wallonie-Bruxelles* semblait particulièrement opportune. C'est ainsi que le CWBCI a chargé DRIS sprl, premièrement, d'élaborer un questionnaire d'enquête et une grille typologique d'analyse, permettant d'apprécier dans quelle mesure le *Fonds de cofinancement Région wallonne - Communauté française* a permis de renforcer l'accessibilité des acteurs francophones de la coopération bilatérale indirecte aux fonds publics de cofinancement institués aux niveaux national, européen ou international; deuxièmement, à partir d'un échantillon, de mettre en oeuvre l'enquête et de structurer les résultats en fonction de la grille typologique d'analyse.

L'enquête, qui a concerné l'ensemble de la population des ONG bénéficiaires du mécanisme communautaire et régional de cofinancement, le dépouillement et la structuration des résultats se sont étalés sur deux phases, de décembre 2004 à fin mars 2006. L'ensemble a débouché sur une série de pistes de réflexion et de recommandation dont le CWBCI s'est saisi afin d'y sensibiliser les pouvoirs publics à travers un document attendu en 2007.

SITE INTERNET DU CWBCI

Selon l'article 2, § 3, alinea 1 de l'Accord du 1^{er} juillet 2002, le Conseil peut *"(...)proposer des pays et/ou régions et/ou des secteurs d'activités prioritaires aux Gouvernements et au Collège (...)"*.

En septembre 2004, le CWBCI a considéré que, à cette fin, il devait, initialement, pouvoir disposer d'un inventaire croisé des expériences et expertises respectives de ses membres et, plus largement, d'un outil dynamique de visibilité. C'est ainsi que le CWBCI a décidé la conception d'un site internet qui, d'une part, permette au public d'accéder aux éléments constitutifs de la vie du Conseil, depuis son historique, les textes légaux fondateurs, ses composantes et ses actions, jusqu'aux perspectives envisagées; et qui, d'autre part, propose une partie interactive, sous la forme d'une base de données des expériences et expertises des acteurs de la coopération au développement de Wallonie-Bruxelles, de liens vers les bases de données des membres du CWBCI ainsi que d'un forum dynamique traitant les projets et les centres d'intérêt communs.

Le site sera définitivement opérationnel en 2008.

PREMIER FORUM ANNUEL

Selon l'article 2, § 2 de l'Accord du 1^{er} juillet 2002, le Conseil "(...) formule, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale". Plus précisément, selon l'article 2, § 3, alinéa 6, le CWBCI "peut organiser, en concertation avec les Ministres, un forum annuel réunissant tous les acteurs du développement".

C'est conformément à ce cadre que le CWBCI a décidé, et amorcé, dès 2005, l'organisation de son premier *Forum annuel*. Le Conseil a inscrit son initiative dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour permettre d'en apprécier le niveau de concrétisation par les acteurs de la coopération au développement de Wallonie-Bruxelles.

La mise en œuvre de ce Forum a été imaginée en deux *Phases* et confiée au CNCD. Pour la première *Phase*, plus particulièrement, il s'est agi, dans une première étape, d'établir un état des lieux des réalisations des acteurs Wallonie-Bruxelles dans le domaine de l'éducation et de la formation au Burkina Faso, en RD Congo, au Maroc, au Rwanda et au Sénégal. Le 3 mars 2006, en deuxième étape, une Table ronde a permis de confronter cet état des lieux aux acteurs de Wallonie eux-mêmes. La *Phase II*, qui s'est déroulée les 18 et 19 septembre 2006 a consisté en la tenue du *Forum* en soi. Plus concrètement, il s'est agi, au cours de ces deux journées de réflexion, de non seulement rétroceder les données collectées dans le cadre de l'étude diagnostique et d'apporter le témoignage d'acteurs de terrain, mais aussi d'analyser l'action de Wallonie-Bruxelles et la philosophie des entités fédérées en matière de coopération dans le domaine de l'éducation en Afrique pour, enfin, définir des recommandations adressées au nom du CWBCI aux décideurs politiques.

TABLE RONDE LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN RD CONGO

Dans le prolongement de l'organisation du premier Forum annuel et parallèlement, la réalité de l'engagement, au sens élargi de tous les secteurs d'intervention, des acteurs de Wallonie-Bruxelles est apparue d'autant plus cruciale aux yeux du CWBCI pour l'un des cinq pays ciblés, en l'occurrence la RD Congo, et ce plus particulièrement au regard de la phase historique critique que ce pays vit actuellement, et de ses prolongements inévitables en termes de définition des priorités d'intervention et de mise en pratique de celles-ci dès à court terme. C'est à cette réflexion globale que le CWBCI a dès lors décidé de consacrer une Table ronde le 25 octobre 2006.

Il a, en conséquence, chargé le CNCD, premièrement, d'élargir, pour ce qui concerne la RD Congo, l'*étude diagnostique* et l'*état des lieux* réalisés dans le cadre du *Forum*; deuxièmement, à partir de l'*étude diagnostique* et de l'*état des lieux élargis* réalisés dans le cadre du *Forum*, d'organiser une Table ronde qui ouvrirait sur des recommandations stratégiques pour les gouvernements; troisièmement, d'assurer la publication et la diffusion des résultats de cette rencontre.

SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Enfin, le CWBCI a décidé l'organisation de la première édition, en 2006, d'une *Semaine de solidarité internationale*. L'objectif a consisté, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2006 et à travers une collaboration entre les composantes du CWBCI, à sensibiliser l'opinion publique aux réalités de la coopération au développement et à la solidarité internationale. Concrètement, il s'est ainsi agi, en différents points de Wallonie, d'organiser différentes activités interactives touchant tout public, valorisant la diversité des thèmes et des formes d'expressions de la solidarité internationale et promouvant une solidarité basée sur le partage et la réciprocité.

LA LOUVIÈRE: EXPOSITION DIDACTIQUE DESTINÉE AUX CLASSES DE 5^e ET 6^e PRIMAIRE DE LA LOUVIÈRE (VILLE DE LA LOUVIÈRE, EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA PROVINCE DU HAINAUT)

L'animation comportait une présentation de photos et de reportages réalisés au Niger, des animations musicales et culturelles, une présentation de l'artisanat nigérien et la reconstitution d'un lieu de vie. L'exposition était suivie d'un atelier créatif permettant l'échange avec les enfants. L'objectif était de sensibiliser les enfants à la solidarité, d'intégrer les enseignants dans une démarche de sensibilisation qui permettait de dépasser le cadre de l'exposition, et de provoquer à long terme une envie de découvrir l'autre et de comprendre l'importance de la coopération internationale. Le projet prévoyait d'associer une classe de 5^e primaire à la sélection des photos de l'exposition et la réalisation d'un dossier pédagogique pour permettre aux enseignants de préparer l'événement avec leurs classes et de poursuivre la réflexion une fois l'exposition terminée.

PROVINCE DE NAMUR - LA SANTÉ? UN DROIT FONDAMENTAL POUR TOUS! (FGTB WALLONNE, EN COLLABORATION AVEC LA PROVINCE DE NAMUR, LE CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ANDRÉ GENOT (CEPAG), SOLIDARITÉ SOCIALISTE (SOLSOC), LES MUTUALITÉS SOCIALISTES, CNCD NAMUR)

Cet événement comportait une exposition photographique au Moulin de Beez, la participation à la manifète de Gembloux et de Dinant, l'organisation d'une journée de sensibilisation sur le thème "Santé et démocratie" à Namur (maison de la culture) et l'organisation de la journée mondiale contre le sida à Beez. L'événement s'adressait à un large public, avec pour objectif principal d'amener celui-ci à se questionner sur les causes structurelles de la pauvreté à travers la thématique de la Santé et de formuler des pistes de réflexions et des alternatives. La question de la santé a été abordée sous divers angles, de manière décloisonnée, en cherchant à mettre en lumière les relations que la santé entretient avec les politiques économiques et sociales mais aussi culturelles et environnementales. L'objectif était non seulement de conscientiser le grand public mais aussi l'amener à s'engager comme citoyen du monde dans l'action de solidarité.

AYWAILLE - "EXPOSITION-LABYRINTHE" SUR LE PARCOURS D'UN DEMANDEUR D'ASILE QUE LE PROJET DE MISE SUR PIED D'UNE SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ A VU LE JOUR. (COMMUNE D'AYWAILLE, EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CROIX-ROUGE "L'AMBLÈVE", L'ACTION RÉGIONALE DE PRÉVENTION INTÉGRÉE (ARPI) ET LE PLANNING FAMILIAL OURTHE-AMBLÈVE)

Pendant cette semaine de la solidarité, Aywaille a été le théâtre d'un ensemble d'activités autour de ce thème:

- ▶ *Exposition du Centre de la Croix-Rouge "Parcours d'un réfugié"*
- ▶ *Animations pour les enfants: contes et histoires sur le thème de la solidarité*
- ▶ *Information et prévention sur la problématique du SIDA*
- ▶ *Film sur la solidarité et échange d'idées*
- ▶ *Atelier de création de jouets avec matériaux de récupération*
- ▶ *Stands d'exposition de projet de solidarité*
- ▶ *Animations musicales*
- ▶ *Spectacle de Pie Tshibanda "Un fou noir au pays des blancs"*

► AVIS RENDUS

Selon l'article 2, § 2 de l'Accord du 1^{er} juillet 2002, "Le Conseil exerce une mission consultative auprès des Gouvernements et du Collège dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui relèvent des compétences des parties contractantes et qui sont développées avec ou à l'égard des pays en voie de développement. (...) il formule, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale. Le Conseil peut notamment: (...) être consulté à l'occasion de l'évaluation externe de la politique des Gouvernements en matière de coopération et de solidarité internationale, et le cas échéant, formuler de nouvelles propositions aux Gouvernements et au Collège; proposer aux Gouvernements et au Collège la fixation des critères de qualité de la politique de coopération internationale (...)".

C'est dans ce cadre que le CWBCI a émis différents avis, sur consultation ou d'initiative et tant, d'une part, par rapport à différents mécanismes de financement existants et auxquels il est activement associé que, d'autre part, par rapport à des documents d'orientation générale.

MÉCANISMES DE COFINANCEMENT

Pour ce qui concerne les mécanismes de financement des acteurs de la coopération bilatérale indirecte, si son installation formelle a été effective au premier trimestre 2004, le CWBCI s'était néanmoins, dès 2002, déjà installé d'emblée dans sa mission, sous la forme d'un Groupe de travail, qui a, notamment, participé concrètement à l'identification des critères de sélection ainsi qu'au processus lui-même de sélection des projets de coopération dans la poursuite de l'objectif du développement durable introduits dans le cadre des appels annuels lancés à cet effet par la Région wallonne et auquel la Communauté française s'est associée depuis 2005.

6.1.1 Programme anciennement dénommé de Cofinancement par la Région wallonne de projets de coopération présentés (...) dans la poursuite de l'objectif du développement durable

D'initiative et/ou sur consultation, le Conseil a formulé ses recommandations, avis et autres amendements par rapport au règlement dès 2002, soit pour les éditions 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Ces recommandations, avis et autres amendements ont été, en tout ou partie, directement intégrés au texte des règlements successifs depuis 2002.

6.1.2 Programme de cofinancement des ONG de Wallonie-Bruxelles,

Sur consultation par la Ministre fonctionnelle le 17 octobre 2005, le Conseil a émis, le 13 février 2006 un avis relatif au projet de règlement de l'édition 2006 dans les termes suivants:

"Le Conseil a pris connaissance de votre courrier (...) et en a débattu lors de ses séances des 25 novembre 2005 et 13 janvier 2006.

D'une part, au regard de la première phase, achevée, d'évaluation du fonds de cofinancement, le Conseil dégage deux premiers enseignements. Premièrement, il note la satisfaction globale exprimée par les ONG quant à l'existence du mécanisme; deuxièmement, il constate que le calendrier de mise en œuvre de l'Appel à projets gagnerait à être avancé.

D'autre part, et en relation avec les quatre axes d'interrogation que vous lui soumettez, le Conseil considère indispensable de pouvoir, au préalable, disposer, dans les meilleurs délais, de l'analyse quantitative constituant l'un des aspects de la seconde phase, en cours, de l'évaluation du fonds. En effet, le Conseil considère que la disponibilité de ces données chiffrées, et de leur interprétation, est essentielle pour mener, avec vous, la réflexion large qu'appellent les termes de votre courrier. Néanmoins le Conseil tient à noter qu'un accroissement du volume d'activités des ONG belges durant les dernières années est avéré, et qu'il est probable que le fonds de cofinancement CGRI-DRI y ait contribué.

En conséquence, vu cependant la proximité des échéances, le Conseil suggère que l'Appel 2006 soit lancé dans les termes de la précédente édition et avant la fin du premier trimestre 2006, afin que les décisions finales puissent être idéalement arrêtées en octobre 2006."

PROGRAMME DE COFINANCEMENT DE PROJETS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Sur consultation par la Ministre fonctionnelle le 22 décembre 2005, le Conseil a émis, le 13 février 2006 un avis relatif au projet de règlement de l'édition 2006 dans les termes suivants:

"Le Conseil a pris connaissance de votre courrier(...) et en a débattu lors de sa séance du 13 janvier 2006.

Premièrement, le Conseil partage tout à fait le bien-fondé des trois axes de réflexion que vous lui soumettez et souhaite, effectivement, pouvoir mener, avec vous, une réflexion fondamentale à ce triple propos:

- ▶ *regrouper les moyens en matière d'éducation au développement sur une seule ligne budgétaire clairement identifiée;*
- ▶ *en maximiser l'effet de levier en orientant ces moyens sur une thématique annuelle ainsi que sur les activités fédératrices qui en découleraient;*
- ▶ *revoir les critères d'octroi des aides en privilégiant les activités communes qui associent des acteurs de types différents.*

Deuxièmement, cependant, vu la proximité des échéances, le Conseil suggère que l'appel 2006 soit lancé, globalement, dans les termes de la précédente édition, c'est-à-dire en laissant le champ thématique le plus ouvert possible, et avant la fin du premier trimestre 2006, afin que les décisions finales puissent être idéalement arrêtées en octobre 2006.

Troisièmement, néanmoins, le Conseil mettra sur pied, dans les meilleurs délais, un Groupe de travail appelé à vous formuler différentes propositions d'adaptation pour l'Appel 2007.

Quatrièmement, le Conseil considère que la hausse du budget consacré à ce type de projet devrait se monter au minimum à 10 - 15%. Cette augmentation ne pourrait toutefois s'envisager au détriment des budgets alloués aux autres mécanismes."

DOCUMENTS D'ORIENTATION GÉNÉRALE

AVIS SUR LA NOTE DE POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA RÉGION WALLONNE.

Le 27 janvier 2006, la Ministre fonctionnelle a sollicité l'avis du Conseil à ce titre.

Dans son avis du 22 mars 2006,

"Le Conseil note avec satisfaction votre décision de consulter les acteurs de la coopération au développement, dont ceux réunis en son sein, dans le cadre de votre avant-projet de Note de politique internationale.

Conformément aux termes de votre courrier mieux qualifié sous rubrique et des échanges intervenus lors de la réunion du 21 février dernier, les membres du Conseil, après en avoir débattu les 24 février et 7 mars, souhaitent dès lors attirer plus particulièrement votre attention sur différents aspects repris ci-dessous.

Premièrement, le Conseil note, qu'après cette note de politique générale, un second document plus opérationnel et stratégique est annoncé. Pour nous, effectivement il ne serait pas fort utile d'en rester à une note très générale et nous sommes demandeurs de voir concrètement comment la politique sera menée, avec quels moyens institutionnels, budgétaires, humains, avec quels acteurs et articulée de quelle manière, notamment avec la politique fédérale.

Deuxièmement, et en relation directe avec ce qui précède, l'articulation, que vous invoquez, avec la politique de coopération au développement menée au niveau fédéral belge (loi sur la coopération internationale du 25 mai 1999), appelle davantage d'explication, afin d'avoir une concertation plus régulière entre les différents niveaux de pouvoir concernés. Ou encore, par exemple, concrètement, quel appui les acteurs de la coopération bilatérale indirecte peuvent-ils espérer pour se positionner vis-à-vis des politiques et des moyens aux niveaux fédéral belge et européen?

Troisièmement, l'évocation des OMD mériterait précision et développement. L'importance et la signification qu'ils revêtent ne sont pas assez mises en évidence. En effet, ces derniers représentent un chantier gigantesque pour l'avenir car ils ne peuvent s'envisager qu'en relation avec les conférences internationales comme celles de Copenhague, Pékin et du Caire, au risque, sinon, d'une visée réductrice et dangereuse. En d'autres termes, il est crucial de réfléchir à une meilleure identification de la plus-value de l'espace Wallonie-Bruxelles dans la poursuite de ces objectifs. Par ailleurs, l'énumération des objectifs cités est restrictive: la rédaction actuelle du texte semble n'inclure que le secteur de l'éducation primaire.

Quatrièmement, d'un point de vue général, l'évaluation des politiques menées et des instruments utilisés est indispensable pour permettre la définition d'un nouveau cadre global. Mais cette évaluation devra porter tant sur les acquis à consolider que les faiblesses auxquelles remédier et de quelle manière. D'un point de vue plus particulier, par exemple, l'appel à projet développement durable n'a encore fait l'objet d'aucune évaluation externe, ce qui est dommage. En effet, les catégories d'acteurs représentés au sein du Conseil ayant pris part, ou prenant part, au programme, souhaiteraient avoir une rétroaction sur leurs actions afin de pouvoir, le cas échéant, améliorer l'efficacité et l'impact de leurs projets. Le Conseil, rend un avis sur les propositions dans le cadre de l'appel et n'a obtenu encore aucun retour quant à la qualité et aux résultats atteints par les projets sélectionnés.

Cinquièmement, en ce qui concerne la justification du ciblage géographique, l'invocation de la catégorisation PMA n'est pas adéquate pour l'ensemble des pays sélectionnés. Plus largement, puisque d'autres considérations entrent en jeu pour établir la liste des pays avec lesquels la Région et la Communauté veulent maintenir des relations de coopération, comme l'Algérie et la Palestine, ces choix doivent être justifiés de manière plus rigoureuse. Plus fondamentalement, une catégorisation similaire des différents pays du Maghreb en termes de collaboration avec Wallonie-Bruxelles, relèverait d'une approche plus cohérente. Par ailleurs, tant pour le recentrage géographique que celui thématique, les critères d'application devraient être précisément développés dans le document opérationnel à venir. Il serait aussi souhaitable qu'une définition soit donnée à la notion de pays émergent.

Sixièmement, l'importance de la dimension culturelle dans une approche du développement est essentielle, d'autant plus que le CGRI en a une tradition certaine de mise en valeur depuis les actions Na Nga Def, Laafi, Alafia et, prochainement, Yambi. Il ne suffit pas que de festivals pour que la culture soit moteur de développement et valorise nos partenaires des pays en développement. Pour ces deux raisons, cet aspect mérite donc amplement d'être valorisé et développé davantage.

Septièmement, la question du genre est admise par tous comme préoccupation transversale or elle ne fait, même certes à ce stade, l'objet dans votre note d'aucun développement mais simplement d'une mention minimaliste.

Huitièmement, au regard de l'importance des politiques agricoles dans une approche du développement, la mention du concept de sécurité alimentaire doit s'entendre dans le cadre plus large de l'appui à l'accession à la souveraineté alimentaire.

Neuvièmement, la définition du rôle attendu de chacun des acteurs de la coopération et l'identification précise de ceux-ci en regard avec leurs rôles respectifs dans le cadre de votre politique devraient apparaître de manière détaillée et articulée dans le document opérationnel à venir.

Enfin, dixièmement, l'approfondissement des synergies entre Communauté et Région par la fusion entre le CGRI et la DRI serait au bénéfice des acteurs si elle se traduisait par une unicité en termes budgétaires et de procédures. En ce qui concerne la place des acteurs indirects dans la coopération au développement, nous recommandons de citer tous les acteurs: les organisations syndicales ayant été totalement oubliées. Le volet de la coopération universitaire, qui implique d'importants acteurs de Wallonie-Bruxelles, mériterait qu'on consacre quelques lignes à une brève présentation de ses objectifs..

Pour le Conseil, le dialogue est amorcé. Il sera très attentif à la suite qui sera réservée à ses remarques et propositions d'aménagement de votre avant-projet.

Les membres du Conseil souhaitent dès lors qu'une véritable consultation se poursuive une fois le projet passé devant les gouvernements, ainsi que sur le 2^{ème} volet annoncé par une note opérationnelle."

**AVIS SUR LE PROJET DE PACTE ASSOCIATIF DES GOUVERNEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, GOUVERNEMENT DE LA RÉGION WALLONNE
ET COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE.**

Le 31 mars 2006, les Gouvernement de la Communauté française, Gouvernement de la Région wallonne et Collège de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles capitale ont soumis à l'avis du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) différentes questions ressortant du Livre vert adopté par vos trois Exécutifs dans la perspective de la conclusion d'un Pacte associatif.

Dans son avis du 30 juin 2006, le CWBCI a souhaité attirer particulièrement l'attention des Exécutifs sur:

"Premièrement, l'importance qu'il attache à la fonction consultative, et ce d'autant plus particulièrement qu'une démarche de simplification et de cohérence administrative a été initiée par les Exécutifs, démarche dans laquelle, précisément, les organes consultatifs peuvent, pleinement et très concrètement, assumer le rôle qui leur est dévolu;

Deuxièmement, un Pacte associatif, quels qu'en soient les concepts et modalités de représentation, d'adhésion, de mise en œuvre ou encore de suivi, ne pourrait, en aucun cas, ambitionner de se substituer aux organes de concertation variés et dynamiques existants;

Troisièmement, du point de vue plus spécifique de l'action de solidarité internationale, cette dernière ne peut se concevoir que dans une acception large, tant vers l'aval, jusqu'au niveau des acteurs extérieurs bénéficiaires, que vers l'amont, jusqu'au niveau des pouvoirs locaux;

Enfin, quatrièmement, du point de vue plus spécifique du Livre vert, son audience au sein du monde associatif gagnerait sans doute à une clarification approfondie de concepts qu'il présente lui-même comme essentiels, à commencer par ceux de "Pacte" et d'"associatif"."

En raison du caractère éclectique de sa composition et de la nature de ses missions, le CWBCI est plutôt convenu de soumettre aux Exécutifs les différentes réflexions consensuelles sur le principe et sa démarche, telles qu'elles figurent ci-dessus. Parallèlement, chacune de ses composantes a, le cas échéant, pu transmettre ses réponses et positions détaillées spécifiques par ailleurs.

► RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS, LE COLLÈGE ET L'ADMINISTRATION

Le 3 septembre 2004, le Conseil a reçu M. Philippe SUINEN, commissaire général du CGRI et Directeur général de la DRI, pour un échange approfondi sur les questions suivantes:

- Etat d'avancement des propositions émises le 23 avril 2004 par les membres du CWBCI quant à l'engagement du budget de fonctionnement 2004 - communication des expertises et expériences disponibles;
- Présentation des rapports d'activités 2003 CGRI/DRI et APEFE;
- Présentation de la situation budgétaire 2005 de Wallonie-Bruxelles International;
- Cellule d'appui à la solidarité internationale wallonne (CASIW): bilan des 6 premiers mois et perspectives;
- Sommet francophone de Ouagadougou;
- Déclaration de politique communautaire et Déclaration de politique régionale en matière de solidarité internationale.

Le 2 juin 2005, le Conseil a reçu M. Jean-Pierre LAHAYE, coordinateur de la Cellule d'Appui à la Solidarité Internationale Wallonne, service déconcentré de la DRI, pour un échange de vues approfondi sur, entre autres, les interactions potentielles entre le Conseil et la CASIW.

Le 14 octobre 2005, le Conseil a reçu MM. Alain DEMAEGD, chef de cabinet adjoint de la Ministre SIMONET, Pierre GREGA, administrateur-gérant de DRIS sprl et Philippe SUINEN, pour un échange approfondi dans le cadre de l'évaluation du *Programme de cofinancement des ONG*, confiée par le Conseil à DRIS sprl.

► CONTACTS EXTERIEURS

Le 5 juillet 2005, le Conseil a reçu M. le sénateur Pierre GALAND, Président de la Commission *Mondialisation* du Sénat, pour un échange approfondi sur le projet de premier Forum annuel du Conseil relatif à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des OMD.



**CONSEIL WALLONIE-BRUXELLES
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Place Saintelette, 2 - Bureau 336
1080 Bruxelles
Tél.: 02 421 86 37 / 87 36
Fax: 02 421 86 50
E-mail: cwbci@cgrl.cfwb.be
www.wbri.be/cwbci